

DISCOURS DE MADAME CHRISTINE BOUTIN,
ministre du logement et de la ville

REMISE OFFICIELLE DU RAPPORT D'ENQUETE RELATIF A L'EVALUATION DE
L'UTILITE SOCIALE DE LA MEDIATION SOCIALE
LE 27 MARS 2008

Mesdames, Messieurs,

Je n'avais pu assister au colloque d'Angoulême le 12 décembre dernier alors que je comptais vivement pouvoir être des vôtres et vous féliciter pour le travail exceptionnel que vous avez réalisé. Je reçois aujourd'hui ce rapport exemplaire, tant dans sa méthode que dans ses contenus, exemplaire dans la voie qu'il ouvre pour construire une ville plus conviviale et plus sûre, où il fait bon vivre ensemble.

Je tiens à saluer Madame Maryse CHAIX, sous directrice à la Direction Générale de l'Action Sociale, Monsieur Yves Laurent SAPOVAL, Délégué Interministériel à la ville, ainsi que M. Dominique Dubois, directeur général de l'ACSE qui ont contribué, de leur place et avec leurs services, à la réussite de cette enquête.

Je souhaiterais également remercier tous les médiateurs sociaux qui ne sont pas présents aujourd'hui alors qu'ils ont contribué activement à cette démarche, ainsi que les structures de médiation représentées par leur président : le groupement d'employeurs O.ME.G.A. d'Angoulême, l'Agence Municipale de Médiation de Niort, le GIP de Châlons-sur-Saône, l'Association de Médiation Sociale de Marseille, et l'Association ADEM de la métropole Lilloise.

Naturellement, je ne voudrais pas oublier, dans ces remerciements, l'association Culture et Promotion ainsi que l'équipe de chercheurs et d'universitaires qui a accompagné les cinq structures depuis le départ dans cette démarche d'évaluation de leur utilité sociale.

Mesdames, Messieurs,

Au fil des années, sous la pression des événements économiques, sociaux, politiques, la vie sociale s'est complexifiée. Notre société s'est désolidarisée dans un contexte de crise de légitimité des acteurs sociaux traditionnels ; entraînant comme je le disais dans mon message d'Angoulême, un repli sur la sphère privée et une sorte d'individualisme méfiant et jaloux. Avec le développement de l'insécurité, cette défiance s'est généralisée pour déteindre sur tout ce qui était de l'ordre de la communication, du dialogue et de la négociation avec autrui.

En réponse à ces évolutions, la médiation sociale, apparue voici plus de quinze ans, est venue consacrer l'émergence d'un nouveau mode de régulation sociale.

Pour autant, si cette dernière a fait l'objet de nombreux écrits et d'analyses, son évaluation, elle, n'a pas fait l'objet d'une littérature très abondante.

Or, Mesdames, Messieurs, pour asseoir cette médiation, pour la pérenniser, pour la rendre plus performante encore, nous devons être capables de l'évaluer. Nous devons être capables de déterminer très prosaïquement ce qui marche et ce qui ne marche pas. Le propre de l'absence d'évaluation est toujours de retarder les améliorations souhaitables et surtout, la diffusion des meilleures pratiques. Et puis, nous sommes entrés dans une ère où nous devons nous préoccuper d'efficacité. C'est le sens de l'évaluation des politiques publiques conduite actuellement par le gouvernement.

Il est donc important de s'approprier sans attendre cette démarche, ce qui requiert des critères et des outils opérationnels d'évaluation.

A côté des indicateurs classiques comme les coûts, les activités réalisées, les emplois développés, il s'agit de proposer de nouveaux critères distinguant la plus-value sociale ; il s'agit de s'associer avec les autres partenaires, Etat et collectivités locales notamment, pour développer des procédures qui répondent aux attentes de toutes les parties prenantes.

Nous allons pouvoir ainsi valoriser la spécificité de la médiation sociale, ses apports en termes de lien social, de tranquillité publique, d'innovation dans l'approche des « publics silencieux », de contribution à la cohésion sociale et au bien-être commun.

Pour appuyer cette démarche, nous devons favoriser la reconnaissance du métier de médiateur social dans toutes ses composantes : médiateurs sociaux auprès des collectivités locales, auprès des bailleurs sociaux, dans les transports publics, auprès des fournisseurs d'énergie, la nuit pour assurer la tranquillité publique, et une telle liste n'est pas exhaustive. Dans cette perspective, je vous confirme que j'ai demandé au ministre de l'intérieur et des collectivités locales, Madame ALLIOT-MARIE de saisir le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale en vue d'assurer une reconnaissance statutaire de la médiation sociale dans le cadre de la fonction publique territoriale.

Je me réjouis également qu'à la suite du colloque d'Angoulême du 12 décembre dernier, soit en train de voir le jour le souhait de fédérer l'ensemble des structures de médiation sociale au sein d'un réseau national. Je voudrais souligner l'engagement de ses membres à « *favoriser le « mieux vivre ensemble » par des actions de médiation, (...) , dans le respect des droits de l'homme énoncés par la convention européenne des droits de l'homme, (...), respectant la charte de référence de la médiation sociale visée par le comité interministériel des villes en date du 1^{er} octobre 2001 et la définition de la médiation sociale, et à contribuer à apporter des réponses adaptées en favorisant l'expression des besoins et attentes des populations* ».

Ce nouveau réseau va permettre de fédérer l'ensemble des dispositifs publics, parapublics et privés qui souhaitent promouvoir la médiation sur leur territoire. Elle va permettre de développer cette pratique en favorisant les échanges entre les adhérents, aussi bien en ce qui concerne les savoir-faire, que la formation professionnelle ou les méthodes d'évaluation. Je salue avec insistance cette initiative et demande à la DIV et à l'ACSé d'apporter leur concours actif à la création de ce réseau.

Enfin, pour en revenir à ce rapport d'enquête sur l'évaluation, sachez que je serai particulièrement attentive à l'élaboration d'un outil opérationnel sous la forme d'un guide pratique qui puisse appuyer les structures existantes dans leur démarche d'évaluation.

Je vous remercie encore pour cette avancée primordiale pour l'économie sociale et solidaire.....